

DEPARTEMENT
LOIRET
CANTON
CHALETTE-SUR-LOING
COMMUNE
CHALETTE-SUR-LOING
NATURE DE L'ACTE
8.3

REPUBLIQUE
FRANCAISE

N° : 16/2023

Liberté - Egalité -
Fraternité

ARRETE DU MAIRE

**PORTANT AUTORISATION DE STATIONNER UN CAMION
20 Rue Saint JUST
A CHALETTE SUR LOING**

Le Maire de la ville de Chalette sur Loing,

Vu la loi 82.623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2212-1, L2212-2 L2213-1 à L2213-6,

Vu les dispositions du code de la route et notamment les articles R11-1, R411-26 et R41-8 et R413-1 à R413-3,

Vu les décrets 85.807 du 30 juillet 1985, 86.475 et 86.476 du 14 mars 1986 précisant notamment les pouvoirs de police du Maire,

Vu l'arrêté interministériel du 31 juillet 2002 modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8^{ème} partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Considérant la difficulté de stationner **rue Saint Just** au niveau du numéro 20 nécessitant de réglementer la circulation dans cette rue le temps du déménagement,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} Le **15 Février 2023 de 7h à 18h**, l'autorisation est donnée à l'entreprise de déménagement LE FLOCH de faire stationner un camion devant le **n°20** de la rue Saint Just à Chalette sur Loing, afin de procéder à un déménagement.

ARTICLE 2 Le véhicule devra être signalés par des bornes visibles en toutes circonstances, une pré signalisation (panneaux triangulaire ou triangle) devra être installée. En cas de stationnement nocturne; le véhicule devra être signalé et éclairé.

ARTICLE 3 En tout état de cause, toute précaution devra être prise pour limiter la gêne des passants et des véhicules et assurer leur sécurité.

ARTICLE 4 Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Police.
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale.
- Monsieur le Responsable de la Société AMELYS
- Monsieur le Commandant du Corps des Sapeurs Pompiers
- Entreprise LE FLOCH déménagement

Fait à CHALETTE-s/-Loing, le 23/01/23

Le Maire de Chalette sur Loing

Franck DEMAUMONT



[Handwritten signature of Franck DEMAUMONT]